



DECISION N°2025-20

PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION 2026 POUR LA MISSION « AIDE A L'ARCHIVAGE »

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CS DEL 2024/09/24/13 du Comité Syndical en date 25 septembre 2024 autorisant la Présidente à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, engager toutes démarches et signer toutes conventions et avenants nécessaires,

Vu la convention d'aide à l'archivage signée en 2025 avec le Centre de Gestion de Vaucluse, pour la réalisation des prestations de classement par les archivistes du CDG 84,

DECIDE,

De solliciter pour 2026, une intervention financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur au taux le plus élevé possible,

De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de Vaucluse,

Compte-rendu sera donné au Comité Syndical lors de la prochaine séance,

A Carpentras, le 03/11/2025

**La Présidente du
Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Vice-Présidente de la Région Sud**

Jacqueline BOUYAC

